

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 27 JANVIER 2016****OBJET : Création de postes pour avancements de grades**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 54 représentants 54 voix
Nombre de membres en exercice : 54 représentants 54 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30 représentants 30 voix

N° : 007/ 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sainte Anastasie s/Issole.
Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :**

CC du COMTE DE PROVENCE : JM CONSTANS – R DEBRAY – B VAILLOT – E PREVE.

CC de PROVENCE D'ARGENS EN VERDON : L BERNE - G BESNARD – A CHARRIER – Y MANCER – JM MATHIEU – C IMBERT – C PLOUVIER – D BOTÉY.

CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN : B ALZEAL – M BŒUF – S BOURLIN – C BOUYGUES – J D'ANDREA – S GUIGONNET – AM LAMIA – C LANFRANCHI DORGAL – F PERO – A PADOVANI – G SILVY.

CC du VAL D'ISSOLE : JC FELIX – P GAUTIER – B GIAMINARDI – A GUIOL – D HERMITTE – JP MORIN – C VIDAL.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le :.....1.FEV..2016.....

Et publication ou notification

le :.....1.FEV..2016.....

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu le tableau d'avancement de grade dressant la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2016,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal et un emploi de rédacteur principal de 1^e classe afin de permettre la nomination des deux agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur afin de permettre la nomination d'un agent, actuellement adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, et inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Var en date du 29 juin 2015.

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- La création d'un emploi d'attaché principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^e classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- La création d'un emploi de rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera modifié comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché

Grade : Attaché principal

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur principal de 1^e classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De créer un emploi d'attaché principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- De créer un emploi de rédacteur principal de 1^e classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- De créer un emploi de rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source